



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le mardi 07 novembre à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**31/10/2023**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**31/10/2023**

Mme Sonia LAGARDE	Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Kimberley BARONI
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELIERE
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Pascale SERVENT	Mme Liliane CONDOUMY
M. Michel FONGUE	M. Claude CHARLOT
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Cindy PRALONG	M. Joseph BOANEMOA
M. Philippe BLAISE	Mme Veylma FALAE0
Mme Naïa WATEOU	M. Emmanuel BERART
Mme Valérie LAROQUE	M. Eric MELTESALE
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Bruno CAPY	
Mme Tuilogona O'CONNOR	
M. Marc LE LEIZOUR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELESSERT
Nombre de présents	: 35	Mme Magali MANUOHALALO	Mme Charlotte THAIAWE
Nombre de votants (14 procurations)	: 49	Mme Laurie HUMUNI	M. Alexandre MACHFUL
		Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Muriel GERMAIN
		M. Tristan DERYCKE	M. Patrick SAKOUMORI
		Mme Françoise SUVE	Mme Christiane SARIDJAN
		M. Marc ZEISEL	Mme Christine LE SAINT
		Mme Janine BAJON	M. Bernard LAVANDIER
		M. Nicolas BRIGNONE	
		M. Luc BRUN	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

**ABSTENTIONS :**

**M. Emmanuel BERART de « Générations Nouméa »**

**Mme Veylma FALAE0 et M. Jonas TAOFIFENUA de « Nouméa c'est vous »**

DELIBERATION N°2023-1358

portant modification de l'autorisation de programme et création d'une autorisation d'engagement par décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/213 du 23 février 2023 relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/571 du 8 juin 2023 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2022 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/764 du 20 juillet 2023 portant décision modificative n° 1 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2023,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration en date du 25 octobre 2023,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/144 du 19 octobre 2023,

La commission du budget et des finances (cbf) entendue en séance du 24 octobre 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement et d'exploitation du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2023 de la ville de Nouméa, sont approuvées par décision modificative, les modifications de l'autorisation de programme et la création d'une autorisation d'engagement avec la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME</b>					
<b>N° ET INTITULE DES AP</b>	<b>AP VOTEES APRES DM 2 2023</b>	<b>Antérieur</b>	<b>CREDIT DE PAIEMENT</b>		
			<b>CP 2023</b>	<b>CP 2024</b>	<b>CP 2025</b>
	328 482 258	79 333 891	34 148 367	215 000 000	<b>0</b>

<b>62-2020-1 : PROPLETE URBAINE (6201Z20)</b>	328 482 258	79 333 891	34 148 367	215 000 000	<b>0</b>
---	-------------	------------	------------	-------------	----------

<b>AUTORISATION D'ENGAGEMENT</b>				
<b>N° ET INTITULE DES AE</b>	<b>AE VOTEES APRES DM 2 2023</b>	<b>CREDIT DE PAIEMENT</b>		
		<b>CP 2024</b>	<b>CP 2025</b>	<b>CP 2026</b>
	<b>2 490 000 000</b>	<b>830 000 000</b>	<b>830 000 000</b>	<b>830 000 000</b>
<b>62-2023-1 : DEPENSES RECURRENTES PROPLETE URBAINE (6201Z23)</b>	<b>2 490 000 000</b>	<b>830 000 000</b>	<b>830 000 000</b>	<b>830 000 000</b>

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

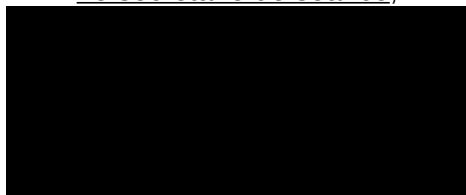
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20231107-574-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire  
Réception par le Haut-commissariat : 10 novembre 2023

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 7 NOVEMBRE 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 9 novembre 2023

Le secrétaire de séance,



KIMBERLEY BARONI

Le Maire,

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD 1
- DF (dont TPS) 2

- MISE EN LIGNE

1

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**NOUVELLE-CALEDONIE**

**VILLE DE NOUMEA**

POSTE COMPTABLE DE LA PROVINCE SUD :

**SERVICE PUBLIC LOCAL DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**M4**

**DECISION MODIFICATIVE 2**

**BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**ANNEE 2023**

# SOMMAIRE

<b>I - Informations générales</b>		
Modalités de vote du budget		
<b>II - Présentation générale du budget</b>		
A1 - Vue d'ensemble - Sections		
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
<b>III - Vote du budget</b>		
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
<b>IV - Annexes</b>		
	Jointe	Sans objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		✓
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		✓
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		✓
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		✓
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		✓
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		✓
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		✓
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		✓
A3.2 - Etalement des provisions		✓
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	✓	
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	✓	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		✓
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		✓
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		✓
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		✓
A6 - Etat des charges transférées		✓
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		✓
A8 - Affectation anticipée du résultat N-1		✓
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		✓
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		✓
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		✓
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		✓
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		✓
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		✓
B1.7 - Etat des engagements reçus		✓
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		✓
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		✓
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
C1.1 - Etat du personnel		✓
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		✓
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		✓
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		✓
<b>D - Arrêté et signatures</b>		
D - Arrêté et signatures	✓	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I - INFORMATION GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont:

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°2012/1509 du 26 décembre 2012).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (5).

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>		
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>			

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>		<b>1 000 000</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>			<b>1 000 000</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>1 000 000</b>
----------------------------	--	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 399 209 000		-2 783 000	-2 783 000	1 396 426 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	55 000 000				55 000 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 125 000		13 760 000	13 760 000	28 885 000
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 469 334 000</b>		<b>10 977 000</b>	<b>10 977 000</b>	<b>1 480 311 000</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 280 000				1 280 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 784 405		-11 977 000	-11 977 000	18 807 405
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 501 398 405</b>		<b>-1 000 000</b>	<b>-1 000 000</b>	<b>1 500 398 405</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	15 902 877				15 902 877
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)	52 400 000		1 000 000	1 000 000	53 400 000
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>68 302 877</b>		<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>69 302 877</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 569 701 282</b>				<b>1 569 701 282</b>

+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>100 988 718</b>

=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 670 690 000</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 381 000 000				1 381 000 000
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION	8 090 000				8 090 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 389 090 000</b>				<b>1 389 090 000</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	271 900 000				271 900 000
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 660 990 000</b>				<b>1 660 990 000</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)	9 700 000				9 700 000
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>9 700 000</b>				<b>9 700 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 670 690 000</b>				<b>1 670 690 000</b>

+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b></b>

=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 670 690 000</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)</b>	<b>59 602 877</b>
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
	Total des opérations d'équipement	34 148 367				34 148 367
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>34 148 367</b>				<b>34 148 367</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 000 000				11 000 000
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>11 000 000</b>				<b>11 000 000</b>
<b>4581</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>45 148 367</b>				<b>45 148 367</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	9 700 000				9 700 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	1 985 000				1 985 000
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>11 685 000</b>				<b>11 685 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>56 833 367</b>				<b>56 833 367</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>
--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>56 833 367</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
106	RESERVES (7)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>4582</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	15 902 877				15 902 877
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	52 400 000		1 000 000	1 000 000	53 400 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	1 985 000				1 985 000
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>70 287 877</b>		<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>71 287 877</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>70 287 877</b>		<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>71 287 877</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>178 643 376</b>
--	--------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>249 931 253</b>
---	--------------------

**Pour Information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)</b>	<b>59 602 877</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-2 783 000		-2 783 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 760 000		13 760 000
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-11 977 000		-11 977 000
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		1 000 000	1 000 000
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>-1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	=
---	---

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSON.)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>				

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=
---	---

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>				

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>
---

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>
---

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSON.)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 000 000	1 000 000
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>			<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>
--

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>
------------------------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 000 000</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)</b>	<b>1 399 209 000</b>	<b>-2 783 000</b>	<b>-2 783 000</b>
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	300 000		
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	1 361 175 000		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	988 000		
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 000 000	-1 783 000	-1 783 000
618	DIVERS	8 500 000	-1 000 000	-1 000 000
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	600 000		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 000 000		
6238	DIVERS	450 000		
6248	DIVERS	186 000		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 700 000		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	310 000		
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	20 000 000		
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>55 000 000</b>		
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	55 000 000		
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>15 125 000</b>	<b>13 760 000</b>	<b>13 760 000</b>
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, PROCEDES, DROITS SIMILAIRES	300 000		
6541	Créances admises en non-valeur	14 825 000	13 760 000	13 760 000
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)</b>		<b>1 469 334 000</b>	<b>10 977 000</b>	<b>10 977 000</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES (b)(8)</b>	<b>1 280 000</b>		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	1 300 000		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-20 000		
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)</b>	<b>30 784 405</b>	<b>-11 977 000</b>	<b>-11 977 000</b>
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	500 000		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	30 284 405	-11 977 000	-11 977 000
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)</b>			
<b>69</b>	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)</b>			
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>1 501 398 405</b>	<b>-1 000 000</b>	<b>-1 000 000</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 902 877		
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (11)(12)	52 400 000	1 000 000	1 000 000
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	42 400 000	1 000 000	1 000 000
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	10 000 000		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>68 302 877</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>68 302 877</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 569 701 282</b>		

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>
-----------------------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>
--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>
---

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/ rticle (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES (5)</b>			
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>1 381 000 000</b>		
706	PRESTATIONS DE SERVICES	1 372 000 000		
7068	AUTRES REDEVANCES ET DROITS	9 000 000		
<b>73</b>	<b>PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)</b>			
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>	<b>8 090 000</b>		
7473	PARTICIPATION PROVINCES	8 090 000		
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75</b>	<b>1 389 090 000</b>		
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS (b)</b>			
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)</b>	<b>271 900 000</b>		
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	271 900 000		
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	<b>1 660 990 000</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (8)(9)	9 700 000		
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXE.	8 300 000		
7815	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	1 400 000		
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>9 700 000</b>		

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 670 690 000</b>		
--	----------------------	--	--

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
-----------------------------------	--

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	
---	--

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)			
	Opérations d'équipement n°(5) [...]	45 148 367		
0101	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	11 000 000		
6201	PROPRETE URBAINE	34 148 367		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>45 148 367</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Total des dépenses financières</b>				
	[...](6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>45 148 367</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>040</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)(8)</b>	<b>9 700 000</b>		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>9 700 000</i>		
13913	DEPARTEMENTS	3 400 000		
13916	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	4 900 000		
15182	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)	1 400 000		
	<i>Charges transférées</i>			
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (9)</b>	<b>1 985 000</b>		
2128	AUTRES TERRAINS	70 000		
2131	CONSTRUCTIONS DE BATIMENTS	1 915 000		
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>11 685 000</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>56 833 367</b>		

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	<b>Total des recettes financières</b>			
	[...](5)			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 902 877		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)	52 400 000	1 000 000	1 000 000
15182	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)	10 000 000		
28128	AUTRES TERRAINS	200 000		
28131	BATIMENTS	18 000 000		
28188	AUTRES	24 200 000	1 000 000	1 000 000
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>68 302 877</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(8)	1 985 000		
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	1 985 000		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>70 287 877</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>70 287 877</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	
+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 000 000</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>19 300 000</b>		
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>11 000 000</b>		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	11 000 000		
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>8 300 000</b>		
13913	DEPARTEMENTS	3 400 000		
13916	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	4 900 000		
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>19 300 000</b>			<b>19 300 000</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>68 302 877</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>				
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>68 302 877</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
15182	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)	10 000 000		
28128	AUTRES TERRAINS	200 000		
28131	BATIMENTS	18 000 000		
28188	AUTRES	24 200 000	1 000 000	1 000 000
021	Virement de la section d'exploitation	15 902 877		

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001(4)	Affectation R106(4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>69 302 877</b>				<b>69 302 877</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)</b>	<b>19 300 000</b>
<b>Ressources propres disponibles (VIII)</b>	<b>69 302 877</b>
<b>Solde (IX = VIII-IV)(5)</b>	<b>50 002 877</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (2)	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au delà de 2024) (3)
<b>Dépenses</b>	<b>36 564 820 936</b>	<b>3 183 985 951</b>	<b>39 748 806 887</b>	<b>22 438 062 497</b>	<b>6 341 830 516</b>	<b>6 667 748 711</b>	<b>4 301 165 163</b>
62 2020 1 PROPLETE URBAINE	160 000 000	168 482 258	328 482 258	79 333 891	34 148 367	215 000 000	
<b>Recettes</b>							

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour memoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (2)	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au delà de 2024) (3)
<b>Dépenses</b>		2 490 000 000	2 490 000 000			830 000 000	1 660 000 000
62 2023 1 DEPENSES RECURENTES PROPRETE URBAINE		2 490 000 000	2 490 000 000			830 000 000	1 660 000 000
<b>Recettes</b>							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES :                      Pour  
  Contre  
  Abstention

Date de convocation :

Présenté par Madame Sonia LAGARDE, Maire de la Ville de Nouméa,  
A Nouméa, le

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session à Nouméa le \_\_\_\_\_ 2023

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission de la présente

délibération à Monsieur le Commissaire délégué de la République pour la province

Sud, le \_\_\_\_\_ 2023 et de la publication par voie électronique le \_\_\_\_\_ 2023.

Les membres du Conseil Municipal